

Le Vildéen

Magazine d'information municipale



N° 1
2014

Mot du Maire



Tout d'abord je voudrais remercier l'ensemble des électrices et électeurs qui se sont déplacés lors des élections municipales et qui nous ont de nouveau fait confiance pour les six années à venir. Nous continuerons de travailler dans la droite ligne qui à toujours été la nôtre lors du mandat précédent à

savoir une action juste et dirigée pour le bien-être et le mieux vivre des concitoyens. Vous constaterez dans ce bulletin que le conseil municipal a voté une légère augmentation des taxes communales; elle se justifie par des charges supplémentaires dues à la mise en place des rythmes scolaires et à une stagnation des dotations de l'état. Malgré cela nous restons dans la fourchette basse des taux pratiqués sur le territoire intercommunal et cantonal.

Dans les semaines qui viennent nous allons entamer les discussions concernant la deuxième phase d'aménagement du bourg. Si tout se passe comme prévu les canalisations d'eau potable seront changées entre septembre et décembre et l'effacement des réseaux électriques vers la fin de cette année. Les travaux de voiries s'effectueront courant 2015 et dureront 5-6 mois.

L'espace multisports situé près du terrain stabilisé derrière l'école sera opérationnel courant mai et pourra être utilisé par tous les Vildéens qui le souhaitent. Les scolaires auront des plages réservées et programmées dans le cadre des activités sportives ou périscolaires. Un panneau de réglementation sera affiché à l'entrée du terrain.

Pour terminer je rappelle à tous les citoyens que pour bien vivre ensemble il faut que chacun se sente concerné par les règles élémentaires de bonne conduite et de respect du bien public; ce sont nos impôts qui s'échappent en fumée lorsqu'il faut réparer les dégradations dues à des incivilités répétitives.

Bonne lecture.
Jean-Yves Juhel

Sommaire

>>> INFORMATIONS MUNICIPALES Comptes rendus des conseils municipaux

- Séance du 23 janvier 2014 Page 4
- Séance du 27 février 2014 Page 4
- Séance du 28 mars 2014 Page 5
- Séance du 24 avril 2014 Page 6
- Comparatif communes de la CODI Page 8
- Compte administratif 2013 Page 9
- Budget primitif 2014 Page 9

>>> INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Recensement militaire Page 10
- Agences MSA d'Armorique Page 10
- État civil Page 10

>>> URBANISME

- Demande de déclaration préalable Page 10
- Demande de permis de construire Page 10

>>> VOIRIE

- Travaux réalisés Page 11

>>> AUTRES ACTUALITÉS

- Centrale de commande des cloches Page 11
- Bibliothèque Page 11

>>> AFFAIRES SCOLAIRES

- Ecole maternelle en marche pour le carnaval de printemps Page 12
- Découverte d'un jardin Page 12
- Quelques repères pour le 3^e trimestre Page 12
- Fin du RPI à la rentrée 2014 Page 12
- Mise en place de la loi Peillon Page 12

>>> VIE ASSOCIATIVE

- Arts et culture Page 13
- Cyclisme Page 13
- Les cyclos Page 13
- L'association des randonneurs Page 13
- THEATRE : les « 3 coups de Vildé » Page 13
- Le comité des fêtes Page 13
- Ecole de Foot Page 14
- A.S.C. Vildé seniors Page 14
- Rance Poker Club Page 15
- Autour d'Emerick et Anthony Page 15
- Agenda des associations Page 15
- Amicale laïque Page 13
- Club de l'amitié Page 15

Horaires de la Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 17h
Mardi	fermé au public	
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	fermé au public
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h
Samedi	10h à 12h	fermé

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
E-mail mairievilde.guingalan@wanadoo.fr



Le conseil municipal au complet : M. Philippe URO – M. Christian MORIN – Mme Nadège DAMIDE - Mme Anne-Marie FOSSARD - Mme Myriam LE BAIL - Mme Annie RÉHEL - M. Marcel PIGEON - M. Jean-Yves JUHEL - M. René ROBERT - M. Jérôme JUVAUX - Mme Virginie CABUY - Mme Monique LEMOINE - M. Daniel JÉGO - Mme Roselyne MORICET - M. Gérard MIRIEL

>>> ADJOINTS

1^{er} Adjoint : **Gérard MIRIEL**

Délégation : gros travaux, bâtiments communaux, achat et entretien de matériel et de mobilier

2^e Adjoint : **Marcel PIGEON**

Délégation : voirie, environnement, espaces verts, fleurissement, tourisme et éclairage public

3^e Adjointe : **Anne-Marie FOSSARD**

Délégation : Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

4^e Adjointe : **Monique LEMOINE**

Délégation : communication, associations et relations avec les aînés

>>> CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

1^{er} Conseiller délégué : **René ROBERT**

Délégation : urbanisme et Plan Local de l'Habitat

2^e Conseillère déléguée : **Annie REHEL**

Délégation : animation, fêtes et cérémonies

>>> COMMISSIONS COMMUNALES

Gros travaux, bâtiments communaux, sécurité, achat et entretien de matériel et mobilier :

Gérard MIRIEL, Philippe URO, Marcel PIGEON, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL

Voirie, environnement, urbanisme, espaces verts et fleurissement, tourisme, éclairage public :

Marcel PIGEON, René ROBERT, Daniel JÉGO, Christian MORIN, Annie RÉHEL, Monique LEMOINE

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires :

Anne-Marie FOSSARD, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Philippe URO, Nadège DAMIDE

Personnel communal et finances

Monique LEMOINE, Gérard MIRIEL, Jérôme JUVAUX, Roselyne MORICET, Virginie CABUY

Communication, animation, relation avec les aînés, fêtes et cérémonies

Monique LEMOINE, Annie RÉHEL, Roselyne MORICET, Nadège DAMIDE, René ROBERT, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN

Appel d'Offres

Daniel JÉGO, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON (titulaires), **René ROBERT, Christian MORIN, Myriam LE BAIL** (suppléants)

>>> DÉLÉGUÉS CODI

Jean-Yves JUHEL, Monique LEMOINE (titulaires)
Jérôme JUVAUX (suppléant)

>>> DÉLÉGUÉS AU C.C.A.S (MEMBRES ÉLUS)

Monique LEMOINE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, René ROBERT

Monsieur le Maire est, d'office, le président de toutes les commissions communales.

Comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 23 janvier 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, René ROBERT, Béatrice LEDÉAN, Nadège LE JEUNE, adjoints, Daniel JÉGO, Monique LEMOINE, Thérèse LEFORT, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 10), Paulette LHERMITTE, Annie RÉHEL, Philippe URO, Stéphane MERDRIGNAC (arrivé à 19h 30), Jean-Charles NICOLAS.

Absents : Gérard MIRIEL ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL.
Béatrice LEDÉAN a été nommée secrétaire.

>>> MOBILIER

■ 1. École maternelle - achat de mobilier scolaire

Il a été décidé de retenir l'offre remise par Millénium Collectivités pour l'achat d'un banc supplémentaire à l'école maternelle pour un montant de 125,00 euros H.T. soit 150,00 euros T.T.C.

■ 2. École - achat de matériel sportif

Il a été décidé de retenir les propositions suivantes concernant l'achat de matériel sportif pour l'école :

ÉCOLE PRIMAIRE : des raquettes et des volants de badminton, des javelots vortex et des javelots mousse, des anneaux à lancer, des cerceaux, des scatchs tail, des sets de beach ball, des balles à grain, des raquettes et des balles de ping-pong, des ballons (de handball, de basket, de volley, de rugby et des ballons en mousse), des filets pour ballons (Casal Sport).

Soit un total de 921,25 euros T.T.C.

ÉCOLE MATERNELLE : des tapis de gym (Dima Sport : 517,56 euros T.T.C.), divers ballons (Sadel : 147,05 euros T.T.C.) des échasses, des plots, des cerceaux, des chasubles (Papeteries d'Arvor : 353,74 euros T.T.C.) et des barres pour compléter la structure existante (Nathan : 353,00 euros T.T.C.).

Soit un total de 1 371,35 euros T.T.C.

Total général : 2 292,60 euros T.T.C.

>>> FINANCES

■ 1. Ecole primaire - demande de subvention pour une classe de voile à JUGON-LES-LACS

Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal VILDÉ-GUINGALAN PLÉLAN-LE-PETIT demandent une participation de 34 euros à la commune pour un projet de classe de voile à JUGON-LES-LACS pour les six élèves de CM2 domiciliés sur la commune. Le coût de cette classe de voile est estimé à 78 euros par élève pour huit séances d'une demi-journée.

Les familles participent à hauteur de 34 euros par enfant et l'association des parents d'élèves prend en charge 10 euros par enfant.

Le conseil municipal décide de verser une subvention communale de 34 euros par enfant domicilié sur la commune, soit 204 euros.

>>> URBANISME

■ Plan Local d'Urbanisme - suppression d'une réserve communale

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été modifié puis approuvé le 21 mars 2013. Suite à une demande de certificat d'urbanisme, il a constaté une erreur d'emplacement d'une réserve communale au lieudit Coavou.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à indiquer, lorsqu'on lui le demande, que les parcelles cadastrées

section B n° 1565, 1566 et 1567 ne font pas partie d'une réserve communale, contrairement à ce qui est indiqué sur le PLU.

>>> PERSONNEL COMMUNAL

■ Ratio d'avancement de grade au titre de l'année 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe avec ancienneté à compter du 1er janvier 2014.

Après discussion, le conseil municipal fixe à 100 % le ratio d'avancement de grade au titre de l'année 2014.

Séance du 27 février 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, René ROBERT, Béatrice LEDÉAN, Nadège LE JEUNE, adjoints, Daniel JÉGO, Monique LEMOINE, Thérèse LEFORT, Paulette LHERMITTE, Annie RÉHEL, Philippe URO, Stéphane MERDRIGNAC, Jean-Charles NICOLAS.

Absents : Jérôme JUVAUX (excusé) ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL
Béatrice LEDÉAN a été nommée secrétaire.

>>> BÂTIMENTS COMMUNAUX ET MOBILIER

■ Église - installation d'une centrale de commande

Monsieur MIRIEL indique que les cloches de l'église ne fonctionnent plus. L'entreprise Bodet propose d'améliorer l'installation en mettant en place une centrale de commande.

Il a donc été décidé de l'achat d'une centrale de commande pour les cloches de l'église et de retenir l'offre de l'entreprise Bodet pour un montant de 1 110,00 euros H.T. soit 1 332,00 euros T.T.C.

>>> FINANCES

■ 1. Aménagement d'un plateau multisports - mise à jour du plan de financement

Il a été décidé de mettre à jour le plan de financement pour l'aménagement d'un plateau multisports comme suit :

- D.E.T.R. (entre 20 et 30%) - 4 000,00 euros
- réserve parlementaire « Député » - 5 000,00 euros
- autofinancement / emprunt - 27 905,60 euros

Total H.T. : 46 905.60 euros

■ 2. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013

Lotissement « Résidence Les Magnolias »

Le conseil municipal arrête comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2013 du lotissement communal « Résidence Les Magnolias » :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2013 :

+ 95 495,23 euros

Budget de la commune

Le conseil municipal arrête comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2013 de la commune :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2013 :

+ 154 616,85 euros

Résultat de clôture de la section d'investissement 2013 :

- 84 007,08 euros

>>> URBANISME

■ Parc paysager - achat d'arbustes

Il a été décidé de retenir l'offre remise par la Pépinière du Penthièvre de Lamballe pour l'achat d'arbustes destinés au Parc Paysager pour un montant de 555,55 euros H.T. soit 616,11 euros T.T.C.

Séance du 28 mars 2014

Présents : René ROBERT, Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Gérard MIRIEL, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.
Madame LE BAIL a été nommée secrétaire.

>>> INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JUHEL, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous : René ROBERT, Roselyne MORICET, Jean-Yves JUHEL, Philippe URO, Marcel PIGEON, Daniel JÉGO, Gérard MIRIEL, Jérôme JUVAUX, Monique LEMOINE, Nadège DAMIDE, Annie REHEL, Virginie CABUY, Anne-Marie LEMOAL-FOSSARD, Myriam LE BAIL, Christian MORIN

>>> ÉLECTIONS

■ 1. Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur René ROBERT, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres présents du conseil. Il a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur ROBERT propose de désigner Mesdames DAMIDE et CABUY en tant qu'assesseurs car ce sont les conseillers municipaux les plus jeunes après Madame LE BAIL qui est secrétaire de séance. Accord de l'assemblée. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves JUHEL	15	quinze

Le président déclare qu'il n'y a pas besoin d'un second tour de scrutin pour l'élection du maire et déclare que Monsieur Jean-Yves JUHEL a été proclamé et a été immédiatement installé.

■ 2. Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JUHEL élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la

commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

■ 3. Élection des adjoints et des conseillers délégués

Les adjoints

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	01
Nombre de suffrages exprimés	14

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérard MIRIEL	14	quatorze

Le président proclame adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur MIRIEL et annonce qu'ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste : Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE.

Monsieur le Maire indique qu'il est compétent pour remettre des délégations à chaque adjoint, il annonce ses souhaits aux membres du conseil municipal :

- **premier adjoint (Gérard MIRIEL)** - gros travaux, bâtiments communaux, sécurité, achat et entretien de matériel et de mobilier,
- **deuxième adjoint (Marcel PIGEON)** - voirie, environnement, urbanisme, espaces verts et fleurissement, tourisme, éclairage public,
- **troisième adjoint (Anne-Marie FOSSARD)** - affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires dont le sport et la jeunesse,
- **quatrième adjoint (Monique LEMOINE)** - communication, animation, associations, relation avec les aînés, fêtes et cérémonies (et délégué CODI).

Les délégués

Le président a proposé au conseil municipal de désigner deux conseillers délégués chargés :

- de l'animation, des fêtes et des cérémonies,
- de l'urbanisme et du Plan Local de l'Habitat.

Il a été décidé de proclamer Madame Annie RÉHEL conseillère déléguée à l'animation, aux fêtes et aux cérémonies et Monsieur René ROBERT conseiller délégué à l'urbanisme et au Plan Local de l'Habitat et immédiatement installés.

■ 4. Élection des délégués au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire les délégués au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il précise que le conseil d'administration du CCAS est composé au maximum de huit membres élus au sein du conseil municipal et de huit membres nommés par le Maire.

Le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre de membres élus et nommés et de procéder immédiatement à l'élection des membres élus.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	15

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monique LEMOINE	15	quinze

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Mesdames LEMOINE, CABUY LEBAIL et Monsieur ROBERT sont élus délégués au sein du conseil d'administration du CCAS

■ 5. Constitution des commissions communales

Suite à l'installation du conseil municipal, il a été décidé de constituer les commissions communales suivantes :

- **Gros travaux, bâtiments communaux, sécurité, achat et entretien de matériel et mobilier**

Gérard MIRIEL, Philippe URO, Marcel PIGEON, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL

- **Voirie, environnement, urbanisme, espaces verts et fleurissement, tourisme, éclairage public**

Marcel PIGEON, René ROBERT, Daniel JÉGO, Christian MORIN, Annie REHEL, Monique LEMOINE

- **Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires**

Anne-Marie FOSSARD, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Philippe URO, Nadège DAMIDE

- **Personnel communal et finances**

Monique LEMOINE, Gérard MIRIEL, Jérôme JUVAUX, Roselyne MORICET, Virginie CABUY

- **Communication, animation, relation avec les aînés, fêtes et cérémonies**

Monique LEMOINE, Annie REHEL, Roselyne MORICET, Nadège DAMIDE, René ROBERT, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN

- **Appel d'Offres**

Daniel JÉGO, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON (membres titulaires), René ROBERT, Christian MORIN, Myriam LE BAIL (membres suppléants)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est d'office le président de toutes ses commissions, un vice-président sera nommé lors de la première réunion de commission.

>>> FINANCES

■ Versement des indemnités de fonction

Suite à l'installation du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités qui seront versées au Maire, aux adjoints, aux conseillers délégués et aux conseillers. Il rappelle les dispositions de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les indemnités maximales pouvant être allouées à ces élus, à savoir :

Maire		Adjoints		Conseillers Conseillers délégués	
Taux indice 1015	Montant brut	Taux indice 1015	Montant brut	Taux indice 1015	Montant brut
43 %	1 634,63 €	16,5 %	627,24 €	6 %	228,09 €

Il précise également que le total des indemnités versées aux élus ne peut dépasser l'indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire Maire et adjoints, soit $1\ 634,63 + (627,24 \times 4) = 4\ 143,59$ euros par mois.

Il a été décidé de fixer comme suit les indemnités :

	Montant brut	Taux indice 1015	Total
Maire	1 442.65 €	37.95 %	1 442.65 €
1 ^{er} et 2 ^e adjoint	515.09 €	13.55 %	1 030.18 €
3 ^e et 4 ^e adjoint	336.42 €	8.85 %	672.84 €
Conseiller délégué	134.95 €	3.55 %	269.90 €
Conseiller	56.26 €	1.48 %	450.08 €

Il ajoute que le versement de ces indemnités aux élus est justifié par le temps passé au service de la commune et par les différents déplacements qu'ils seront probablement amenés à effectuer pour mener à bien leurs missions. L'enveloppe budgétaire mensuelle (Maire, 4 adjoints, 2 conseillers délégués, 8 conseillers) s'élève donc à 3 865,65 euros, soit 93,29 % de l'enveloppe budgétaire Maire et adjoints.

Séance du 24 avril 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Madame Virginie CABUY a été nommée secrétaire.

>>> TRAVAUX / ACHAT MOBILIER / DIVERS

■ 1. Achat d'un téléphone pour l'accueil de loisirs périscolaires

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter un téléphone pour la garderie et de retenir l'offre de l'entreprise Faisant René pour un montant de 41,66 euros H.T. soit 49,99 euros T.T.C.

■ 2. Contrat pour l'édition et la mise en page du bulletin communal

Monsieur le Maire indique que le bulletin communal est édité en mairie, la mise en page était effectuée par des élus et le secrétariat. Madame LEMOINE annonce que le coût d'impression en mairie de 600 bulletins est de 1 108,00 euros H.T. Cinq devis ont été demandés à différentes imprimeries du territoire pour l'édition et la mise en page d'un bulletin de 16 pages. Les offres s'élèvent entre 1 166,40 et 1 760,50 euros H.T. La commission propose de retenir l'offre de l'Imprimerie de l'Horloge de LANVALLAY pour un montant de 1 177,00 euros H.T.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission compétente, retient l'offre de l'Imprimerie de l'Horloge de LANVALLAY pour un montant de 1 177,00 euros H.T. soit 1 241,74 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat pour une durée d'un an avec l'Imprimerie de l'Horloge pour l'édition et la mise en page du bulletin communal.

■ 3. Aménagement de la rue des Templiers (dont la place de la Mairie) et de la rue de la Commanderie - 2ème tranche - effacement des réseaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est envisagé de réaliser la 2^e tranche des travaux d'effacement des réseaux pour l'aménagement du bourg.

Ces travaux, hors câblage téléphonique, sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) des Côtes d'Armor. Il présente à l'assemblée l'étude détaillée transmise par le SDE concernant ce projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom.

Le coût des travaux se répartit comme suit :

	Coût des travaux	Participation communale
Réseau électrique	114 500,00 euros	34 350,00 euros
Réseau éclairage public	53 000,00 euros	31 800,00 euros
Réseau téléphonique (génie civil)		21 750,00 euros
Réseau téléphonique (câblage)		2 100,00 euros

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les projets d'effacement des réseaux pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du bourg.

>>> PERSONNEL COMMUNAL / FINANCES

■ 1. Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe - modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique que, lors de la séance du conseil municipal en date du 23 janvier 2014, il a été décidé de fixer à 100 % le ratio « promus-promouvables » pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Suite à l'avis favorable dudit Comité Technique Paritaire en date du 27 février 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, de modifier en conséquence le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2014, de créer un régime indemnitaire pour les adjoints techniques territorial de 1^{ère} classe et de fixer le coefficient de l'Indemnité d'Administration et de Technicité à 2.20 à compter du 1^{er} janvier 2014.

■ 2. Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2013 :

- taxe d'habitation : 13,49 %
- taxe foncière sur le bâti : 16,13 %
- taxe foncière sur le non bâti : 60,89 %

Suite à la réunion de commission des finances en date du 14 avril 2014, il propose d'augmenter de 1,5 point chacun des taux d'imposition 2014.

	Base 2014	Taux d'imposition 2013 + 1.5 point	Produit
Taxe d'habitation	900 500.00 €	14.99%	134 985 €
Taxe foncière (bâti)	974 000.00 €	17.63%	171 716 €
Taxe foncière (non bâti)	21 900.00 €	62.39%	13 663 €
			320 364 €

Il annonce les différents taux d'imposition fixés par les 19 communes de l'ex-CODI (données de 2013) et explique que les taux appliqués à VILDÉ-GUINGALAN sont parmi les plus faibles.

Il explique que même si le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission compétente, c'est-à-dire augmenter les taux d'imposition en 2014, la commune fera toujours partie des communes où les taux d'imposition sont les plus bas sur le territoire. Il rappelle que la taxe d'habitation des communes du canton dépasse les 20 %.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, suite l'avis de la commission compétente et décide d'augmenter les taux d'imposition 2014 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,99 %
- taxe foncière sur le bâti : 17,63 %
- taxe foncière sur le non bâti : 62,39 %

■ 3. Vote des subventions communales 2014

Monsieur JUVAUX explique que la commune reçoit un nombre conséquent de demandes de subvention. Il a été décidé, comme chaque année, de privilégier les associations locales et le CCAS tout en conservant une enveloppe budgétaire.

Après discussion, le conseil municipal, avec 14 voix pour et une abstention, suit l'avis de la commission communale des finances et arrête comme suit le vote des subventions communales pour l'année 2014 :

Amicale Laïque	1 300.00 euros
Art et Culture	200.00 euros
ASC Vildé	1 800.00 euros
Autour d'Émeric et Anthony	200.00 euros
CCAS	3 000.00 euros
Championnat de France des Élus (élus ne bénéficiant pas d'indemnités)	80.00 euros
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200.00 euros
Comité des Fêtes et d'Animations	200.00 euros
Cyclos Vildé	200.00 euros
Fonds de Solidarité Logement	380.00 euros
Kiwanis Club Dinan	100.00 euros
Mission Locale	1 100.00 euros
RASED	100.00 euros
Rance Poker Club	200.00 euros
Restos du Cœur	50.00 euros
Société de Chasse	200.00 euros
Théâtre - Les Trois coups de Vildé	200.00 euros
Solidarité Pays de Dinan Banque Alimentaire	50.00 euros

■ 4. Vote du budget primitif 2014

Commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 767 230,00 euros (section de fonctionnement) et à 413 747,00 euros (section d'investissement).

>>> NOMINATION DES DÉLÉGUÉS CORRESPONDANTS / REPRÉSENTANTS

■ Représentants à la sécurité civile

Messieurs Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON et Madame Anne-Marie FOSSARD

■ Correspondant à la sécurité routière

Monsieur Marcel PIGEON

■ Correspondant défense

Monsieur Christian MORIN

■ Représentants au sein du Syndicat Départemental d'Énergie

Messieurs Marcel PIGEON et Jérôme JUVAUX

■ Délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur Jean-Yves JUHEL

>>> QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

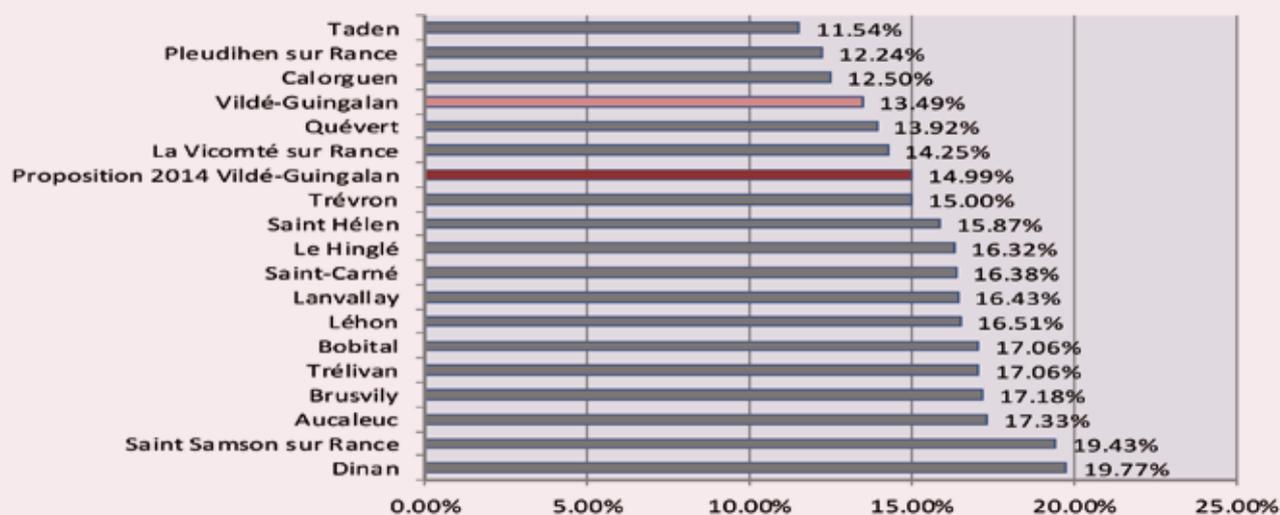
■ Élection des délégués au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors du premier conseil municipal en date du 28 mars 2014, de fixer à huit le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS. Mesdames LEMOINE, CABUY, LE BAIL et Monsieur ROBERT ont été élus par le conseil lors de cette même séance. Il explique que le Maire, Président de droit du CCAS, doit nommer quatre autres membres qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

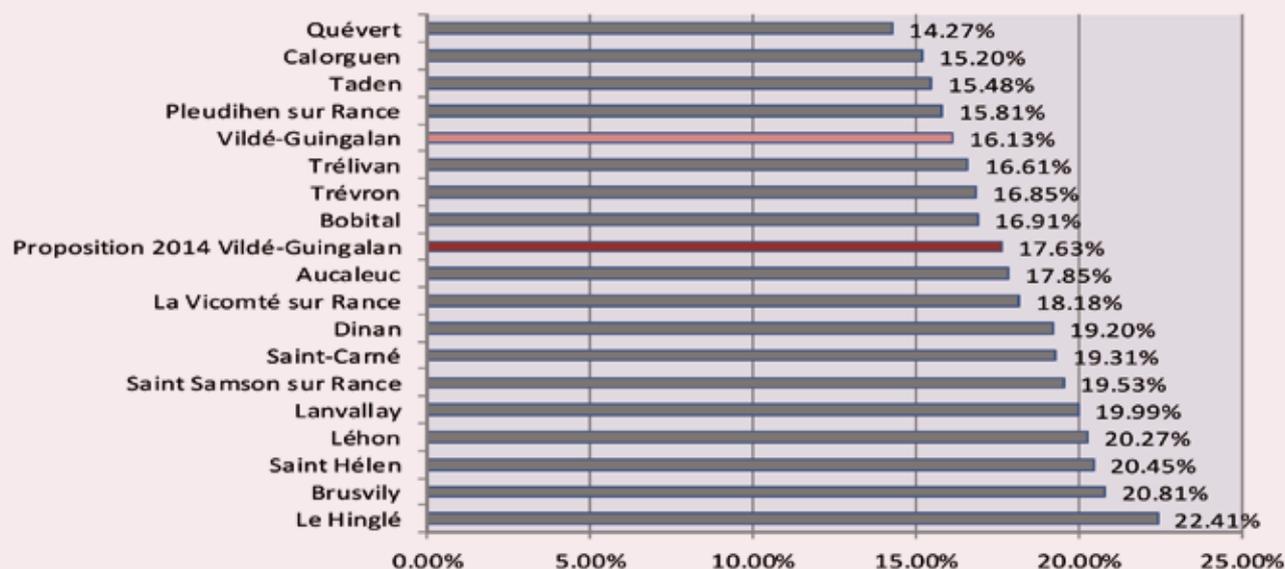
Par arrêté en date du 18 avril, les personnes suivantes, non élus, ont été désignées membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Mesdames Thérèse LEFORT et Nadège LE JEUNE et Messieurs Gérard ROBERT et René JUVAUX.

Comparatif communes de la CODI

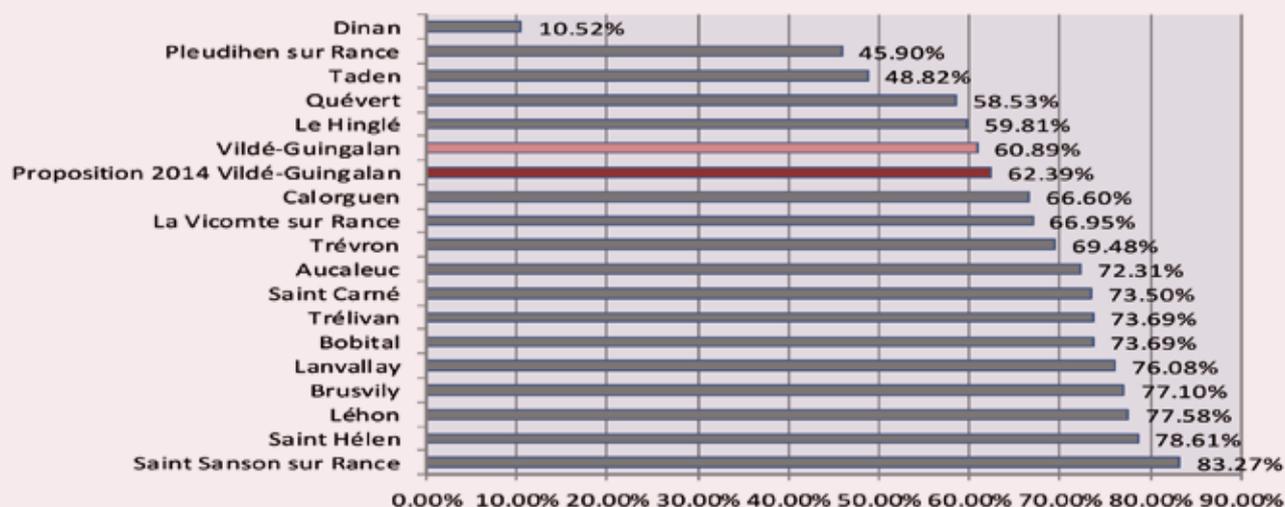
>>> TAXE FONCIER BÂTI 2013



>>> TAXE D'HABITATION 2013



>>> TAXE FONCIER NON BÂTI 2013



Compte administratif 2013

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (réalisé : 607 917, 86 euros)

- Divers (amortissements)
- Charges financières (intérêts d'emprunts, intérêts de ligne de trésorerie)
- Autres charges à caractère général (indemnités élus, participation RPI, subventions aux associations...)
- Charges de personnel (salaires, charges...)
- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses...)

Recettes (réalisé : 762 534,71 euros)

- Remboursement sur frais de personnel
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF, concessions de cimetières...)
- Dotations et participations
- Impôts et taxes

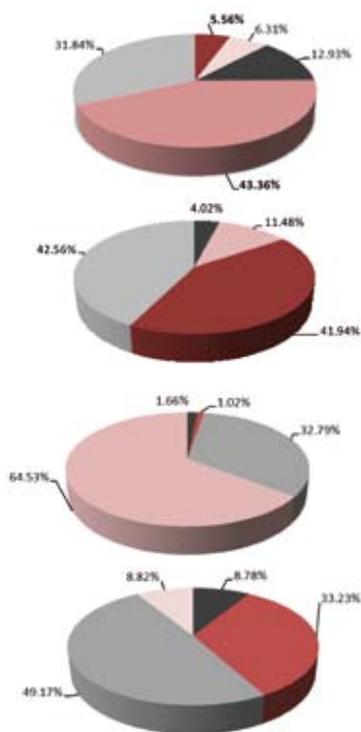
>>> SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (réalisé : 246 572,64 euros)

- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté...)
- Travaux sur réseaux
- Remboursement du capital des emprunts
- Investissements (signalétique, achat de matériel, aménagement locaux associatifs...)

Recettes (réalisé : 387 997,21 euros)

- Divers (amortissements...)
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2012 de taxe d'aménagement
- Report de l'excédent de fonctionnement 2012
- Subventions sur les investissements



Budget primitif 2014

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT

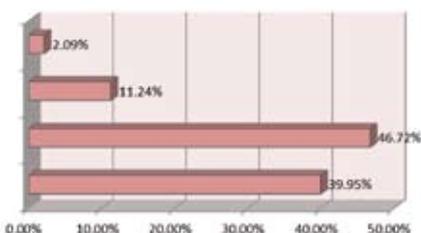
Dépenses (prévu : 767 230,00 euros)

- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses...)
- Charges de personnel (salaires, charges...)
- Autres charges à caractère général (indemnités élus, participation RPI, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts, intérêts de ligne de trésorerie)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers
- Virement à la section d'investissement (excédent de fonctionnement attendu au 31/12/2014)



Recettes (prévu : 767 230,00 euros)

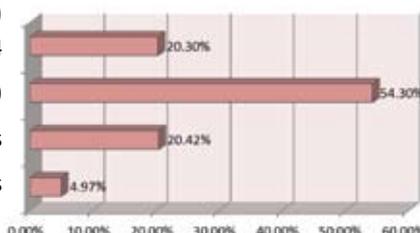
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetière...)
- Impôts et taxes
- Dotations et participations



>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT

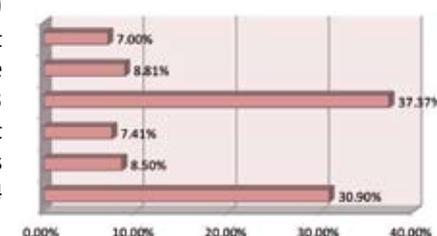
Dépenses (prévu : 413 747,00 euros)

- Déficit d'investissement 2013 reporté au BP 2014
- Investissement (aménagement du bourg - effacement des réseaux, aménagement d'un terrain multisports, voirie...)
- Remboursement du capital des emprunts
- Dépenses imprévues, opérations d'ordre, divers



Recettes (prévu : 413 747,00 euros)

- Subventions d'investissement
- Emprunt d'équilibre
- Report de l'excédent de fonctionnement 2013
- Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement
- Amortissements, opérations d'ordre, divers
- Virement du résultat de fonctionnement attendu au 31/12/2014





Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en avril, mai, juin, juillet et août 1998 doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans, soit respectivement en avril, mai, juin, juillet et août 2014.

>>> PIÈCES JUSTIFICATIVES À APPORTER :

livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile
Le recensement reste obligatoire pour les jeunes gens et il est nécessaire de respecter les dates afin d'éviter le recensement d'office à la mairie du lieu de naissance.

>>> ATTESTATION DE RECENSEMENT :

elle est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, BEP, baccalauréat ...).

Entre 18 et 25 ans, les jeunes participent à la journée d'appel ; un certificat individuel de participation nécessaire pour s'inscrire à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la Fonction Publique ...) leur est ensuite délivré.

Agences MSA d'Armorique



L'accueil sans rendez-vous évolue !

Pour permettre un meilleur accueil de ses assurés et éviter les temps d'attente, la MSA favorise désormais les rendez-vous.

Sur simple appel au 02 98 85 79 79 il vous sera proposé un rendez-vous au plus près de chez vous.

L'accueil libre reste toutefois possible :

- **St-Brieuc** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- **Dinan, Lannion, Loudéac** : le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- **Guingamp et Lamballe** : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

L'accueil à Rostrenen est possible, uniquement sur rendez-vous. De nombreuses informations sont également accessibles sur le site internet : www.msa-armorique.fr

État civil

NAISSANCES

Le 04/01/2014	Lola ROUAULT	22 résidence Les Hortensias
Le 16/02/2014	Gabriel HOCHEDÉ de la PINONNAIS	18 route de Dinan
Le 11/03/2014	Sarah BUSNEL	12 résidence des Camélias
Le 18/03/2014	Yanis LE JEUNE	9 A rue des Clossets

DECES

Le 29/03/2014	LETELLIER Daniel	51 Coavou
Le 26/04/2014	LABETOULLE Mireille épouse DELAHAYE	13 rue de La Croix Nergan

Urbanisme

Demande de déclarations préalables

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
17/01/2014	LECHEVESTRIER Jean-Pierre	43 Boculé	Pose d'un portail et d'un abri de jardin
18/01/2014	HINGANT Denis	27 La Ville Rault	Construction d'un mur en pierre
20/01/2014	POISSON Aymeric	3 imp. Les Jardins de Coavou	Pose d'un portail
21/01/2014	CADOL Alain	Le Préron	Construction d'une véranda
07/03/2014	RÉHEL Alain	5 rue des Clossets	Remplacement fenêtres et porte d'entrée
10/03/2014	RÉHEL David	Passage du Courtil	Pose d'un portail
17/03/2014	FICHET Nicolas	Passage du Courtil	Pose d'un portail et d'un bardage sur bâtiment existant
31/03/2014	LEMBOURG Laurent	2 Imp. Les Jardins de Coavou	Pose d'un portail et construction d'un abri bois
02/04/2014	LEBRETON Christophe	19 Boculé	Construction d'un abri à matériel
02/04/2014	FAURE Marie-Claude	20 Boculé	Construction d'un carport et pose d'une gloriette
07/04/2014	BOUGET Patrick	24 rue des Templiers	Création d'une véranda
12/04/2014	TEFFAINE Régis	31 route de Dinan	Pose d'un abri de jardin
16/04/2014	PAUWELS Jacques	1 Place de la Mairie	Extension de la maison d'habitation

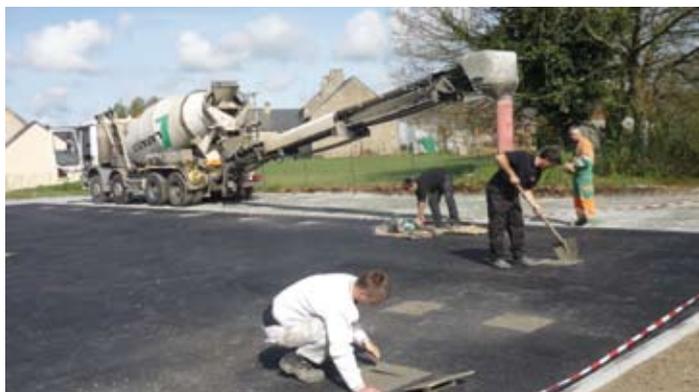
Demande de permis de construire

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
01/03/2014	COQUAUD Vincent, FOUCHER Morgane	9 C rue des Clossets	Construction d'une maison d'habitation

Travaux réalisés

>>> CRÉATION DU TERRAIN MULTISPORTS :

Celui-ci se situe sur un terrain communal à proximité immédiate du groupe scolaire et des locaux associatifs (près du terrain stabilisé). Cet équipement sera utilisé par les enfants sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire.



L'ASCV et les habitants de Vildé pourront aussi accéder à ce terrain. Un règlement sera affiché à l'entrée du terrain.

L'entreprise Guillemot de Broons a réalisé le terrassement et la plate-forme a/c du 7 avril 2014 en tant que sous-traitant. C'est la



société SDU (sport et développement urbain) de Locminé (56) qui réalise et fournit la pose de cet espace tout métal galvanisé (début des travaux le 22 avril 2014).

Financement:

Montant HT des travaux : 46 905,60€
Montant TTC : 56 586,72€

Subventions:

Dotations des équipements des territoires ruraux : 9 381€
Enveloppe parlementaire (Députée) : 5 000€

>>> PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE:

- 1. Enrobé à froid sur la totalité de la commune
- 2. Rechargement des accotements (Route de la Ville Rault et Guyac).
- 3. Nettoyage des panneaux de signalisation.

>>> LOTISSEMENT DES MAGNOLIAS:

Les travaux de finition (espaces verts) sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise les Jardins de l'Evron de Trédaniel.



Autres actualités

Centrale de commande des cloches

La minuterie d'origine ne voulant plus fonctionner, il a été décidé de la remplacer par une centrale de commande compatible avec la mise aux normes électrique des moteurs de cloches pour 1332,00 euros TTC.



Bibliothèque

Des portes manteaux et des panneaux de liège achetés en 2013 sont posés, pour afficher les beaux dessins des enfants dans cette pièce très agréable que nous tenons à garder propre.





L'école maternelle en marche pour le carnaval du printemps !!!

Chaque année les écoles maternelles de Vildé-Guingalan et Plélan-le-Petit organisent un défilé pour le printemps. Cette année les enfants de Vildé-Guingalan ont été accueillis à Plélan, sur le thème du jardin.

Partage d'un gouter avant le défilé. Petite boucle dans les rues de Plélan avec une visite aux résidents de la maison de retraite.



À la découverte d'un jardin



La classe de Pascaline est venue découvrir les odeurs, les couleurs que peuvent offrir les fleurs dans un joli jardin... Les enfants se sont amusés.



Quelques repères pour le 3^e trimestre

- Classe de voile à Jugon-les-Lacs pour les CM1/CM2 les 19, 20, 26 et 27 mai
- Journée «toutes les voiles dehors» à Jugon-les-Lacs le 24 juin

Fin du RPI à la rentrée 2014

La rentrée 2014 verra la fin du RPI avec la commune de Plélan-le-Petit et le retour des CP/CE1 sur le groupe scolaire «1, 2, 3 Soleil».

Répartition pédagogique possible

- Maternelle : PS1 / PS2 / MS
MS / GS
- Primaire : CP
CE1
CE2 / CM1
CM1 / CM2

Mise en place de la loi Peillon

La nouvelle organisation journalière sera mise en place dès septembre. Les enfants auront le même temps d'enseignement qu'actuellement soit 24 heures mais réparties sur quatre journées et demie (classe le mercredi matin), une pause méridienne d'une 1h30 (au lieu de 1h15 actuellement). Le choix des deux jours longs pour le cycle 2 et 3 a été adopté. Une 1h30 tous les deux jours sera consacrée aux TAP (Temps Activités Péri-scolaires), la sieste ayant été retenue pour les maternelles. Durant cette période, les enfants seront pris en charge par le personnel communal qualifié. Diverses activités pédagogiques leurs seront proposées.

Vous trouverez ci-dessus la nouvelle répartition pédagogique hebdomadaire de vos enfants.

RYTHMES SCOLAIRES

Ci-dessous, l'emploi du temps des élèves scolarisés en Cycle I :

Maternelle cycle 1

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 - 12h00	Classe				
12h00 - 13h30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13h30 - 14h15	TAP			TAP	
14h15 - 16h30	Classe			Classe	

Ci-dessous l'emploi du temps des élèves scolarisés en Cycle II et Cycle III :

Elémentaire cycle 2

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9H00-12H00	Classe				
12H00-13H30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13H30-15H00	Classe			Classe	
15H00-16H30	TAP	Classe		TAP	Classe

Elémentaire cycle 3

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9H00-12H00	Classe				
12H00-13H30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13H30-15H00	Classe			Classe	
15h00-16h30	Classe	TAP		Classe	TAP

Arts et culture

Notre association comprend plusieurs branches, la plus ancienne est la danse bretonne, avec le scrabble, la gymnastique (2 cours par semaine) avec Mickaël (professeur diplômé).

Depuis une année, nous avons ajouté à toutes ces activités un cours de Yoga avec Vincent (professeur diplômé).

Nous organisons tous les ans une exposition d'arts et un fest-deiz. Toutes ces activités fonctionnent très bien grâce à tous les membres de l'association qui travaillent en toute intelligence tous ensemble et dans la bonne humeur.

Gym : Mercredi de 18h 45 à 19h 45 et de 20h à 21h

Scrabble : Jeudi de 14h 30 à 17h

Danses bretonnes : Jeudi de 17h 30 à 19h

Yoga : Vendredi de 14 h 30 à 16h

Cyclisme

Le championnat de France des élus était à Saint Pierre de Fursac dans la Creuse. Mr Jégo Daniel participait à la course des 10 kms à pieds. Il est arrivé 2^e de sa catégorie (40-49 ans), au combiné (10 kms à pieds et 30 kms en VTT). Quant à Mr Jean Charles Nicolas, il a fini 3^e de sa catégorie (60-69 ans) dans la course VTT de 25 kms.



Les cyclos

Le club des cyclos vildéens s'est réuni le samedi 5 avril pour une soirée crêpes, ce fût un bon moment de convivialité.

Les cyclistes se rassemblent tous les dimanches matin auprès de la salle des associations pour un circuit d'environ 80 km.

Le dimanche 8 juin, il est prévu un départ dès 8h le matin pour une sortie de 100 km par le CAP FREHEL suivi d'un pique nique.



L'association des randonneurs

Le 5 janvier, les randonneurs foulait les sentiers de Vildé. Le mauvais temps a motivé peu de monde mais les plus courageux se sont vu offrir un goûter à l'arrivée à la salle du temps libre.

Le 1^{er} juin à St. Méloir des Bois, les randonneurs pourront partager un pique nique après une mise en jambe d'1h le matin ce qui marquera le dernier rendez-vous intercommunal de la saison.

Le départ de la grande randonnée se fera à 14h30 comme à l'accoutumée, avec ses 3 circuits 5, 8, et 12 km.

L'association propose **sa sortie annuelle le 6 juillet** au prix de 35 € par personne. **Destination l'île d'Ouessant**. Départ de Plélanle-Petit à 7h du matin, retour le soir vers 20h30. Vous pouvez vous inscrire auprès de vos responsables communaux :

Claudine MIRIEL : 02 96 27 09 31 / Annie REHEL : 02 96 27 05 45

Après une pause estivale, l'association des randonneurs tiendra son **assemblée générale le 20 septembre** à La Landec.



Théâtre : les « 3 coups de Vildé »

Les 3 coups de Vildé continue leurs répétitions tous les mardis et mercredis. Leur troupe s'est agrandie avec Fabien (baccalauréat de théâtre en poche) qui les aide pour leur mise en scène.

Les comédiens de la troupe ont créés cette association il y a 2 ans et espèrent monter sur les planches avant la fin de l'année.

Au nombre de 6, l'association cherche des bonnes volontés pour les aider tant pour la décoration que pour la sonorisation ou tout simplement pour passer un bon moment avec la troupe.

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes a organisé le 1^{er} mars une soirée théâtre qui a fait salle comble. La pièce les **"Dessous entendus"** jouée par la troupe de l'A B T L de Brusvilly a eu un franc succès. Rires et applaudissements ont ponctués cette agréable soirée ce qui a fait le bonheur des organisateurs.



École de Foot

Lundi de Pâques, avait lieu la 8^e édition du tournoi de football jeunes organisé par l'ASC Vildé et le groupement jeunes du pays de Plélan/Vildé. Ce tournoi a été très bien fréquenté, tant par le public que par les équipes.



Cette année le football féminin était présent avec la venue de la professionnelle d'En-Avant de Guingamp Caroline Lavilla, qui a parrainé la manifestation.



Ci-dessus la joueuse professionnelle de Guingamp Caroline Lavilla.

A.S.C. Vildé seniors

Une « année sans » se profile pour notre club de football : les jeux seront bientôt faits et malheureusement cette 41^e saison aura été celle de tous les problèmes avec, au bout, deux descentes possibles d'un échelon. C'est avec beaucoup d'amertume que notre équipe A va quitter, le cas échéant, la LIGUE DE BRETAGNE après 23 années de présence à ce niveau de la compétition, ce qui n'est pas rien, croyez-moi ! Bien des clubs envieraient notre palmarès : 23 années de LIGUE donc qui se décomposent ainsi : Promotion d'honneur (P.H.) 8 années – Division Régionale d'Honneur (D.R.H.) : 13 ans et Division Supérieure Régionale (D.S.R.) : 2 années.

Comment en est-on arrivés là ? Une lassitude bien compréhensible des dirigeants qui auraient mérité d'être remplacés après des

Nos bénévoles d'hier et d'aujourd'hui...



Son parcours : début à Montpellier, puis AS ST Etienne et en équipe de France Espoir. Elle espère bientôt intégrer l'équipe de France A Féminine.

42 équipes masculines ont participé en U9, U10-U11, U12-U13. Des équipes de Pencran, Pédernec, Mûr de Bretagne, Dinard, Bretagne Romantique, Langueux, Plessala. Et des équipes de bassin de Dinan. Et 8 équipes féminines qui ont permis d'organiser le premier tournoi féminin du département, en U13-U15. Les équipes présentes : EA Guingamp, Us St malo, Dinan-Léhon, Ploeuc sur lié, Plancoët etc...

Les résultats du tournoi :

En Féminin : 1^{er} - US ST Malo, 2^e - Saint-Méen-le-Grand, 3^e - MBS Pédernec. **Garçons U10-U11** : 1^{er} - groupement jeunes Bretagne romantique, 2^e - Groupement jeunes Trélivan, 3^e - Dinan-Léhon. **Garçons U12-U13** : 1^{er} - Groupement jeunes Trélivan, 2^e - Dinan-Léhon 1, 3^e - Pyc Caulnais.

Challenge du fair-play : U10-U11 - Pencran (Finistère), U12-U13 - Plélan-Vildé 2, féminines - Pédernec. Certains clubs ont déjà promis de revenir l'an prochain et d'amener aussi des équipes féminines.

Les équipes finalistes : US ST MALO contre ST MEEN LE GRAND et arbitré par Alain Moricet.

Site de L'ASC VILDE : <http://asc-vilde.footeo.com/>



années de bons et loyaux services, un recrutement insuffisant sans doute à l'inter-saison, des blessures trop fréquentes, sans compter le manque de volonté chez nombre de licenciés qui ont conduit à des forfaits de notre équipe B : du jamais vu au club ! Quand on signe une licence, on s'engage pourtant... Signe des temps, sans doute... La désaffection du public qui touche bien des Clubs n'a pas arrangé les choses évidemment.

Cela fait également 41 ans que nous prenons les jeunes en charge au club, et c'est notre fierté. Le GJ Plélan-Vildé fonctionne très bien. Et nous ne pouvons que déplorer l'attitude des certains Plélanais qui ont refusé la fusion de l'A.S.C.V. et du C.S.P. : il y avait là une opportunité de rebondir sur des bases saines qui n'a pas été saisie. Se représentera-t-elle ?

Ce qui est sûr, c'est que l'A.S.C.V. ne va pas se laisser abattre : la vie d'un Club de FOOT est faite de hauts et de bas, de succès et de revers qu'il faut savoir surmonter. Notre club l'a déjà fait : retrouver la LIGUE en 2002 après l'avoir perdue. Hauts les cœurs et vive l'A.S.C. Vildé !

Au moment pour moi de tourner la page, je voudrais remercier les municipalités successives avec, à leur tête, Emile CROCHET, Germain AUFFRAY, Paulette LHERMITTE et Jean-Yves JUHEL, dont le soutien ne s'est jamais démenti. Je salue également la mémoire de TOUS ceux, joueurs et dirigeants qui nous ont quittés mais qui ont contribué à faire de l'A.S.C.V. le club attachant que l'on sait.



Rance Poker Club

Votre association de poker Ludique et sans argent, près de chez vous !

Développement du POKER No Limit Texas Hold'em (NLTH) de niveau amateur, avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police des jeux).

Notre association loi 1901 a été créée en juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier Cabuy et secrétaire/trésorier : Fabien Lengronne.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de la commune tous les lundis à partir de 19h45. **Attention: l'accès de la salle (rue de l'école) est interdite aux moins de 18 ans et aucun enjeu d'argent est autorisé.**

Comme en 2013, il y a beaucoup de championnats successifs et des nouveautés en 2014, sous forme de tournois récompensés

par de nombreux lots (bons d'achat Grandes Surfaces ou autres commerces de votre choix, tickets d'entrée pour des tournois officiels dans des casinos ou cercles, cotisations futures gratuites). Le budget global des lots redistribués en 2014 dépassera encore les 1500 € !

Le bilan de 2013 a été très positif: des nouveaux adhérents amateurs de poker et un total de 1740 € en lots gagnés !

Le Président précise bien : *"Aucun lot en argent liquide ou par chèque ne sera redistribué directement aux adhérents gagnants comme l'exige la loi ; notre club associatif respecte scrupuleusement la loi afin de valoriser une saine et belle image du poker moderne".*

Ca vous tente d'apprendre, d'essayer, ou même de vous améliorer ?

Alors venez jouer un **lundi** soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

N'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !

Renseignements :

06 50 58 80 60 ou xavier.cabuy@orange.fr.

A bientôt !

Association «Autour d'Emeric et d'Anthony»

Grâce à la générosité des vildéens et de divers donateurs (collectivités, entreprises, associations...), l'association «Autour d'Emeric et d'Anthony» peut concrétiser son objectif : apporter du bonheur aux enfants hospitalisés.

C'est ainsi que fin novembre 2013, elle a reversé un don de 2500 € à l'association «Petits Princes» qui réalise les rêves des enfants gravement malades à Paris, et le 26 mai prochain, elle ira distribuer des jeux, jouets, lecteurs DVD, consoles de jeux, etc, dans les services pédiatriques de l'Hôpital Sud à Rennes, pour une valeur totale de 2500 € également. Merci à tous ceux qui nous aident !

Foulées d'Emeric et d'Anthony

L'année 2014 marque le 10^e anniversaire de la création de l'association et la 5^e édition des Foulées ! Pour fêter l'événement, le samedi 28 juin 2014, à Vildé-Guingalan, auront lieu les Foulées d'Emeric et Anthony avec une grande nouveauté : la Marche nordique chronométrée, qui se déroulera sur le même circuit que la course nature, soit sur 14,5 kms à travers routes, chemins et sous-bois entre Vildé-Guingalan, La Landec et St. Maudez. Nous vous attendons très nombreux les adeptes de cette marche et nous vous invitons les autres à venir la découvrir (bâtons obligatoires !)

Programme :
 17h30 - Marche populaire (environ 6 kms) ouverte à tout public
 18h30 - Marche nordique (14,5 kms) (certificat médical obligatoire)
 19h - Course nature (14,5 kms) à partir de 16 ans, avec certificat médical obligatoire
 19h15 - Courses des enfants nés entre 2002 et 2005

Un lâcher de ballons agrémentera cette journée festive et aura lieu avant le départ de la course nature.

Coureurs, marcheurs, public, rendez-vous le 28 juin 2014

pour participer à cette belle manifestation et continuer à soutenir notre association afin de redonner le sourire aux enfants malades !

Agenda des associations

AMICALE LAIQUE

Kermesse 15 juin

Vide Grenier 14 Septembre

CLUB DE L'AMITIE

Grillades le 24 juillet

AUTOUR D'AYMERIC ET ANTHONY

Foulées le 28 juin

FEU D'ARTIFICE

12 juillet

SOCIETE CHASSE

Repas le 11 octobre

ART ET CULTURE

Fest deiz le 19 octobre

Exposition le 22 et 23 octobre

L'amicale laïque

a bien débuté l'année 2014 en réalisant deux manifestations avec succès : la vente de poulet à emporter et le loto animé par Jean-Jacques ont rapporté respectivement 1714€ et 1741€. Nous avons également réalisé, pour la première fois cette année, une vente de pizzas à la sortie de l'école.

Les beaux jours arrivant, les enfants vendent actuellement les billets de tombola pour un tirage le dimanche 15 juin prochain, lors de la kermesse de l'école. N'hésitez pas à tenter votre chance car de nombreux lots de valeur sont à gagner : une tablette Samsung Galaxy 8 Go, un trampoline, un lecteur DVD de voiture, un vélo...

Club de l'amitié

À la demande des adhérents, le club se réunit tous les 2^e et derniers vendredis du mois.

A retenir :

Le club se réunit le 16 juin et le 27 juin à 14h

Le jeudi 24 juillet à 12h - Journée grillades et tombola (inscriptions pour le repas avant le 14 juillet)

Le club se réunit le 29 août à 14 h et les 12 et 26 septembre à 14 h



FEU D'ARTIFICE

LE SAMEDI 12 JUILLET 2014

Restauration rapide sur place

INFORMATIONS PRATIQUES - NUMEROS UTILES

ÉCOLE - Groupes scolaire «1, 2, 3 soleil»

Primaire : 02 96 27 09 05
Maternelle : 02 96 27 02 13
Cantine scolaire : 02 96 82 16 61
Garderie : 02 96 27 02 13

SANTÉ

Maison médicale : 02 96 27 01 09 ou 02 96 27 01 79
Pharmacies :
KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT) : 02 96 27 62 73
COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN) : 02 96 85 05 33
Hôpital René PLÉVEN : 02 96 85 72 85
Polyclinique du Pays de Rance : 02 96 85 85 85
Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : 119
Maison du Département : 02 96 39 38 21
Drogue - Tabac - Alcool Infos : 113 ou 0 800 23 13 13
Solitud'Ecoute : 0 800 47 47 88

COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté (accueil) : 02 96 87 14 14
Déchetterie des Landes Fleuries (QUÉVERT) :
02 96 87 51 37

ENERGIES

EDF : Dépannage électricité : 0 810 333 122
Dépannage gaz : 0 810 433 022

POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
URGENCES SAMU : 15
APPEL URGENCES : 112